



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

PAR COURRIEL

Département fédéral des finances
Secrétariat général DFF
Bundesgasse 3
3003 Berne

Courriel : rechtsetzung@ezv.admin.ch

Fribourg, le 14 décembre 2020

Loi fédérale fixant le cadre général de la perception des redevances et concernant le contrôle de la circulation transfrontalière des marchandises et des personnes par l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (Loi définissant les tâches d'exécution de l'OFDF, LE-OFDF) et révision totale de la loi fédérale sur l'assujettissement aux droits de douane et la détermination des droits de douane (Loi sur les droits de douane, LDD)

Madame, Monsieur,

Le 11 septembre 2020, vous nous avez consultés sur les objets cité en titre, et nous vous en remercions. Nous soutenons globalement ces deux projets.

Les objectifs formulés, visant notamment l'uniformisation, la simplification et la numérisation complète des procédures et la création de bases appropriées pour l'analyse des risques et le contrôle, nous semblent pertinents. Au vu de l'évolution technologique et de la croissance importante des flux transfrontaliers des marchandises au cours des dernières années, une adaptation des bases légales s'impose depuis longtemps. Dans le contexte de l'essor du commerce en ligne, il est en effet indispensable de mettre en place de nouveaux instruments plus efficaces et performants de contrôle de conformité et de perception des redevances.

De façon analogue, une modernisation et une simplification des procédures douanières constitue un aspect essentiel des mesures politiques visant à renforcer la place économique suisse. Comme il a été maintes fois souligné, l'établissement des déclarations de douane, le dédouanement et le paiement représentent une charge administrative très importante, notamment pour les PME. Un allègement des procédures s'appliquant au commerce transfrontalier est susceptible d'augmenter la compétitivité des entreprises. Dans le contexte actuel, marqué par une hausse persistante du franc suisse et des perspectives conjoncturelles très incertaines à la suite de la pandémie du Covid-19, de telles mesures revêtent une urgence particulière.

En complément à cette appréciation globale, nous vous faisons part de nos commentaires concernant quelques aspects spécifiques du projet mis en consultation :

- > *Perception de la redevance* : Le projet LE-OFDE prévoit l'introduction du principe de la proportionnalité afin de percevoir de petits montants automatiquement. Même si une telle solution est appropriée du point de vue technique, il est regrettable que le Conseil fédéral n'ait pas approfondi, dans le cadre de la révision proposée, la question de la suppression des droits de douane sur les produits industriels, actuellement examinée par les Chambres fédérales. Dans sa détermination du 12 mars 2019, le Conseil d'Etat du canton de Fribourg a salué cette proposition et les allègements administratifs qui y sont liés. Sous l'angle de la compétitivité des entreprises suisses, les arguments plaidant en faveur de la suppression des droits de douane, notamment la baisse des coûts de production et l'augmentation des marges, restent selon nous valables, d'autant plus que l'industrie d'exportation est particulièrement affectée par la crise économique actuelle.
- > *Conditions de concurrence équitables* : Au cours des dernières années, l'essor du commerce en ligne transfrontalier, avec notamment une hausse importante des envois depuis l'Asie, accroît la concurrence pour de nombreuses entreprises suisses. Même si certaines mesures ont été prises afin de garantir des conditions de concurrence équitables, en particulier à travers l'extension de l'assujettissement des plateformes de vente en ligne à la TVA, des problèmes persistent. Comme l'a relevé le Conseil fédéral dans son rapport en réponse au postulat 17.4228, des irrégularités sont fréquemment constatées lors de contrôles de petits envois commandés en ligne. Face à cette situation portant préjudice aux entreprises suisses, il est indispensable de renforcer des moyens de contrôle de l'AFD. Dans cette perspective, nous saluons l'introduction de bases légales permettant les achats fictifs et les vérifications dans les espaces virtuels. Ces instruments sont essentiels pour lutter contre les fraudes et garantir des conditions de concurrence équitables.
- > *Allègements administratifs pour les PME* : La simplification et l'autonomisation des procédures constituent à nos yeux l'une des principales plus-values de la révision, en raison des allègements administratifs qu'elles permettent. Par rapport à ce point, il est toutefois nécessaire de prévoir une offre de conseil et d'accompagnement afin de permettre aux entreprises de mettre en place les nouveaux dispositifs informatiques. Une telle offre est particulièrement importante pour les PME, dont les ressources humaines et techniques sont limitées.
- > *Statistiques du commerce extérieur* : Les statistiques du commerce extérieur constituent un élément indispensable pour élaborer des stratégies économiques et fonder des mesures de politique économique. Même si le projet LE-OFDF n'est pas directement lié aux statistiques douanières, nous saisissons l'occasion pour rappeler l'importance que revêtent ces données pour les cantons. A l'heure actuelle, certaines données du commerce extérieur, notamment la ventilation par pays, ne sont disponibles qu'avec un retard important, après la fin de l'année. Par ailleurs, contrairement à d'autres domaines de la statistique publique, les données individuelles concernant le commerce extérieur ne sont pas transmises aux cantons. Dans le cadre de la mise en place des nouveaux systèmes d'information de l'AFD, une disponibilité accrue des statistiques du commerce extérieur est souhaitable afin de compléter les bases statistiques sur lesquelles les analyses et scénarios économiques des cantons prennent appui.

En espérant que vous pourrez tenir compte de ces remarques, et en vous remerciant encore une fois de nous avoir consultés, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Au nom du Conseil d'Etat :

Anne-Claude Demierre, Présidente



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat

L'original de ce document est établi en version électronique